

**ARRÊTÉ N°426 DU 19/12/2025****ARRETE DE VOIRIE – POLICE DE LA CIRCULATION  
ROUTE DE ST JEAN DU BRUEL - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la demande du 18 décembre 2025 de l'entreprise SLA, représentée par M. Pierre LACAS, 591 Avenue de la République 34700 LODÈVE pour réparation mise en souterrain du réseau d'éclairage public

**ARRÊTE****ARTICLE 1er :**

L'entreprise SLA est autorisée à faire des travaux mise en souterrain du réseau d'éclairage public sur la voirie communale de Dourbies, route de Saint Jean du Bruel à compter du 05 janvier 2025 et jusqu'au 20 janvier 2026.

**ARTICLE 2 :**

L'entreprise SLA est autorisée empiéter sur la chaussée de la voirie concernée par les travaux.

L'entreprise SLA mettra en place une signalisation réglementaire pendant les travaux, dans les deux sens de circulation, au moyen d'une circulation alternée par feux tricolores.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise SLA assurera par tout moyen nécessaire la sécurité des usagers pendant la durée de l'occupation du domaine public.

À Dourbies le 19 décembre 2025

Le Maire

Irène LEBEAU



Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame le Commandant de Gendarmerie